

## Conditions générales de prestation de service

### Applicabilité et définition

Le client accepte et s'engage à appliquer en addition aux conditions générales les présentes conditions spécifiques de prestation de service régulièrement portées à sa connaissance, signées par lui lors de l'entrée en relation d'affaires. Elles sont applicables à toute prestation de service, sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées par Sun-Music Event Entertainment. Le terme de prestation de service se comprend ici comme toute location de matériel assortie de prestation de service, tels que le montage, le démontage, la mise en place avec ou sans transport, Disc-Jockey, Light-Jockey, présence technique, assuré par Sun-Music Event Entertainment.

### 1P. Annulation

En cas de résiliation de la commande de la part du client, les frais d'annulation suivants s'appliquent si le total de la commande est supérieur à 250.- € :

- > 60 jours calendrier avant la date de début de la location, 10 % du prix total sera facturé
- > 30 jours calendrier avant la date de début de la location, 50 % du prix total sera facturé
- > 14 jours calendrier avant la date de début de la location, 100 % du prix total sera facturé

Si dans le cadre de la commande du matériel sur mesure a été mis en production ou des consommables spécifiques ont été achetés le client en supportera 100% du coût commandé. Les frais d'annulation visés ci-dessus sont toujours dus, indépendamment de la raison qui est à l'origine de la résiliation de la commande par le client, donc y inclus un éventuel cas de force majeure.

### 2P. Assurance et responsabilité du client

a) Sun-Music Event Entertainment dispose d'une assurance bris machine pour son propre matériel informatique, et ses accessoires techniques au cours de leur exploitation contre tout endommagement ou casse. La garantie s'applique également au cours des opérations de montage, démontage, de transport terrestre et de manutention.

La prise d'effet de l'assurance se situe au moment de la livraison du matériel. L'assurance Sun-Music Event Entertainment joue obligatoirement, sauf si le client fait parvenir à Sun-Music Event Entertainment, par courriel (info@sun-music.lu), une copie de sa propre couverture d'assurance valablement souscrite pour la durée de la production et ceci avant la date de livraison du matériel.

Sont exclus de l'assurance:

- Les accessoires non techniques, tels des logiciels, des meubles, des tissus de tout type et des consommables,
- Le matériel roulant (véhicules, chariots élévateurs, nacelles élévatrices...etc.) de Sun-Music Event Entertainment,
- Le contenu enregistré par le matériel audiovisuel de Sun-Music Event Entertainment (par exemple enregistrement sonore ou vidéo).

L'assurance exclut également tout matériel qui serait endommagé ou cassé par un acte de vandalisme, feu, vol, escroquerie, ou toute autre infraction, conditions météorologiques et courant électrique.

b) Sun-Music Event Entertainment se réserve le droit de facturer au client le matériel et les accessoires non retournés ou détériorés suivant leurs valeurs neuves. En tout état de cause, le client supportera tous frais de nettoyage, voire de remise en état.

c) Lorsque le client met à disposition son matériel et ceci afin d'éviter des frais de location supplémentaires, Sun-Music Event Entertainment ne peut être tenu responsable de tout dommage ou mauvaise manipulation. (objets confiés)

### 3P. Electricité

- a) Les prises électriques mises à disposition sur le site de la manifestation sont réservées exclusivement à l'usage de Sun-Music Event Entertainment pendant toutes les phases de l'événement.
- b) Le courant électrique devra être de 220 volts (8 % tolérance maximum). Toutes les prises électriques doivent être mises à la terre et conformes aux standards Schuko ou Cee.
- c) En cas de non conformité des installations électriques, Sun-Music Event Entertainment est en droit ou de refuser l'installation et d'annuler la production, ou de procéder à une mise en conformité, et ce même sans l'accord exprès du client. Les frais ainsi engendrés seront à charge exclusive du client.

### 4P. Dispositions relatives au lieu de la manifestation

Le client veillera à ce que l'accès à la salle soit libre à l'arrivée et au départ du matériel de Sun-Music Event Entertainment (p.ex. fournisseur bloquant l'accès). Les lieux doivent être parfaitement éclairés. Le client doit prévoir un emplacement stable et résistant aux poids du matériel. En cas de manifestation à l'extérieur et d'une scène livrée par un fournisseur tiers, il faut que cette dernière soit entièrement étanche et fermée sur les 3 côtés. La même protection s'impose pour les haut-parleurs (soundwings) et la régie (f.o.h.). Tous frais supplémentaires engendrés par le défaut du respect de ces conditions sont intégralement facturés au client.

### 5P. Son et nuisances

Sun-Music Event Entertainment ne saurait être rendu responsable pour les troubles nocturnes ou les éventuels dommages auditifs causés par leur matériel. Il appartient au client de veiller, le cas échéant, à ce que des mesures soient prises pour éviter que les voisins ne soient dérangés par le bruit.

### 6P. Manipulation du matériel

Seul le personnel de Sun-Music Event Entertainment est autorisé à manier les installations et autres équipements techniques.

### 7P. Personnel

- a) Lorsque le client s'engage à fournir des stage-hands (manutentionnaires), ces derniers seront à sa charge. Ces personnes aideront lors du chargement, déchargement, montage et démontage du matériel, en respectant les consignes du personnel de Sun-Music Event Entertainment. Il appartient au client de veiller à ce que ces personnes soient vêtues d'une tenue convenable (notamment au regard des aspects de sécurité), et qu'elles ne se trouvent pas sous influence d'alcool ou de drogues.
- b) Dans ce contexte, Sun-Music Event Entertainment se réserve le droit de demander au client une caution de 300 € par personne. Lorsque le client n'a pas fourni les stage-hands convenus, ou lorsque les stage-hands ne respectent pas les conditions précitées, la caution couvrira les frais de techniciens amenés alors à remplacer le(s) stage-hand(s) défaillant(s).
- c) Pour des productions hors du Grand-Duché de Luxembourg, le client s'engage à mettre à disposition du personnel sur place des boissons fraîches non-alcooliques (limonades, eaux minérales) en quantité suffisante. Lorsque les équipes sont sur place pendant plus de 6 heures, un repas chaud leur sera offert. A défaut, les frais des consommations seront facturés au client.
- d) Les forfaits journaliers du personnel sont calculés sur un maximum de 8 heures de travail. Sun-Music Event Entertainment se réserve le droit de facturer en heure de régie les éventuels suppléments d'heures prestées s'ils sont causés par une raison qui n'incombe pas à Sun-Music Event Entertainment (retards d'autres prestataires, suppléments demandés, etc...)

## 8P. Responsabilité du client

- a) Le client est responsable de l'obtention préalable des autorisations nécessaires et du paiement des diverses taxes y afférentes.
- b) Au cas où les conditions contractuelles ne seraient pas remplies par le client au plus tard le jour du début du montage, Sun-Music Event Entertainment pourra monter quand même son matériel, sous l'entière responsabilité du client, également responsable de tout dommage survenu pendant la durée de la manifestation (montage et démontage inclus).
- c) Au cas où Sun-Music Event Entertainment ne pourrait pas monter son matériel, à cause du non-respect des présentes conditions générales par le client, le prix contractuel resterait quand-même entièrement dû par le client.

## Conditions générales events & rentals

### 1. Réservation du matériel

Le devis établi par Sun-Music Event Entertainment, ne garantit pas la disponibilité du matériel. Seule sa confirmation écrite par le client par bon de commande ou par mention « bon pour accord » sur le devis renvoyé à Sun-Music Event Entertainment, entraîne la réservation du matériel en question. Seulement après réception par Sun-Music Event Entertainment de pareille confirmation, la commande sera considérée comme ayant été valablement donnée.

### 2. Paiement

- a) Les prix indiqués s'entendent hors taxes, Sun-music Event Entertainment est assujéti de la TVA, et sont basés sur les tarifs en vigueur au jour du devis. Sun-Music Event Entertainment se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment jusqu'à ce que l'offre ait été dûment confirmée par le client.
- b) Tout retard de paiement entraînera automatiquement, et sans mise en demeure préalable, le paiement d'intérêts de retard au taux légal en vigueur, majoré de 11 %. Le point de départ pour le décompte des intérêts de retard se situe à la date d'échéance de la facture.
- c) Tout rappel de paiement engendrera des frais forfaitaires supplémentaires de 10 € à charge du client.
- d) Sauf conditions particulières, indiquées sur la confirmation de commande/contrat de Sun-Music Event Entertainment, toute prestation de service est payable à la livraison du matériel ou après la soirée, en espèce ou par payconiq
- e) En cas de pré-paiement par virement bancaire, la somme versée devra être arrivée sur le compte de Sun-Music Event Entertainment, au plus tard le jour précédant la date de début de la location. Il est recommandé de faire parvenir à la personne de contact chez Sun-Music Event Entertainment une copie de l'ordre de virement dès paiement pour assurer un traitement dans les délais. La communication du virement devra inclure le numéro du bon mentionné dans l'en-tête de chaque devis, option ou commande.
- e) Les chèques bancaires ne sont pas acceptés comme moyen de paiement.

### 3. Caution

Le client pourra être amené à déposer une garantie, non productive d'intérêts, dont le montant sera fixé en fonction de la valeur du matériel loué. Elle sera restituée lors du retour du matériel, après réception définitive et paiement intégral de la location. En seront cependant déduits, le cas échéant, les frais d'éventuelles réparations ou de nettoyages rendus nécessaires par le mauvais usage que le client aurait fait du matériel, ainsi que toute autre dépense rendue nécessaire par l'usage qu'aurait fait le client du matériel loué.

#### 4. Limitations de la responsabilité de Sun-Music Event Entertainment

a) Aucune indemnité ne pourra être réclamée pour un retard éventuel, sauf si celui-ci retardait considérablement le commencement de la manifestation concernée, causant ainsi un préjudice financier important au client

b) Aucune indemnité ne pourra être réclamée en cas de force majeure ou de tout autre retard non imputable à Sun-Music Event Entertainment (p. ex. en cas de grèves, embouteillages, accidents, orages, épidémies/pandémies).

c) Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Sun-Music Event Entertainment en cas de non-utilisation du matériel, quelle qu'en soit la cause. Sun-Music Event Entertainment ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes et dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation ou du mauvais fonctionnement du matériel, particulièrement les appareils de transmission sans fil. Sun-Music Event Entertainment ne pourra être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité de matériel résultant d'une déficience du fabricant ou du fournisseur.

d) La spécification du matériel sur le bon de commande est purement indicative: le matériel y visé pourra être remplacé, sans préavis, par du matériel similaire ou de qualité supérieure.

#### 5. Protection des données

##### a) Services et produits

L'envoi des données personnelles à Sun-Music Event Entertainment vaut consentement de l'utilisateur à l'enregistrement et au traitement de ses données par le personnel autorisé de la société. Les données personnelles sont traitées par Sun-Music Event Entertainment

- afin d'administrer les services et produits proposés (incluant la gestion des paiements et des impayés et le suivi de la relation client) ainsi qu'éventuellement de promouvoir d'autres produits et services de Sun-Music Event Entertainment, comme des offres promotionnelles, auprès des clients.

- afin de permettre à Sun-Music Event Entertainment de respecter ses obligations contractuelles et légales.

##### b) Newsletter

Sun-Music Event Entertainment envoie des e-mails d'information aux personnes abonnées. Pour ce faire, des données à caractère personnel (adresse email, nom, prénom) sont traitées de manière informatisée. Un lien de désinscription figure dans chaque communication et permet à la personne de demander l'arrêt de l'envoi de ces messages à l'adresse email concernée. Suite à la demande de désinscription, l'adresse email de l'utilisateur sera conservée, associée au statut « désinscrit », afin de garantir que la personne ne recevra pas de courriels non sollicités par la suite.

##### c) Exercice des droits relatifs à la protection des données

En application des dispositions légales relatives sur la protection des données, tous les utilisateurs communiquant leurs données personnelles peuvent :

- obtenir les données les concernant et vérifier leur exactitude

- exiger que les données soient corrigées, complétées ou effacées Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite, envoyée par courrier électronique à [info@sun-music.lu](mailto:info@sun-music.lu), ou par courrier postal à Sun-Music Event Entertainment

#### 6. Litiges

En cas de litige, les tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents..

#### 7. Loi applicable

Les devis et commandes ainsi que les présentes conditions générales sont régis par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

#### 8. Clause salvatrice

En cas de nullité d'une des dispositions des présentes conditions générales, les autres restent entièrement valables.